

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, CASSAN, HERRERO, MICHEL

Absents excusés : Mme SOUM GLAUDE et Mrs FOUCQUE et PALAU

### MARCHÉ DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU BOURG

Le Conseil Municipal décide d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est appuyée sur le tableau d'analyse du cabinet CETUR LR et l'Agence Technique Départementale pour le marché de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg

N° Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT
1	Réhabilitation traditionnelle	CAZAL TP	360 818.95 €
2	Réhabilitation sans tranchée	EUREA	12 457.50 €

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs de la commune au niveau du service technique et administratif suite à des arrêts maladie, d'un départ et d'un surcroît d'activité temporaire.

### STAGIAIRISATION AGENT TECHNIQUE

Il est décidé de stagiairiser un agent technique en CDD depuis le 08/02/2020 et donnant entière satisfaction dans le service à partir du 01/02/2023.

### RENOUVELLEMENT CDD – EMPLOI TEMPORAIRE CDD

L'assemblée renouvelle le contrat de l'agent dont le contrat se terminait le 30/11/2022 jusqu'au 30/06/2023. Elle décide également de renforcer le service administratif à partir du 30/01/2023 pour effectuer principalement les CNI et passeports.

### OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION INVESTISSEMENT – EXERCICE 2023

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le vote du budget engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissements ouverts dans l'année budgétaire précédente. (Article L 1612-1 du CGCT). Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater. Le Conseil Municipal entérine cette décision.

## **DECLASSEMENT ZONE ACTIVITÉ LA BOURDETTE**

Monsieur le Maire rappelle que des parcelles situées dans la zone d'activité de la Bourdette sont constructibles et pourraient être proposées à la vente ; plus précisément la parcelle cadastrée section A n° 1340 pour une contenance de 9749 m<sup>2</sup> et la parcelle cadastrée section A n° 1184 pour une contenance de 3084 m<sup>2</sup>.

Considérant la demande constante de particuliers pour des terrains à bâtir et que certains artisans situés dans la zone d'activité de la Bourdette n'exercent plus ou sont partis, l'assemblée décide de modifier la destination de la zone d'activité La Bourdette en une zone résidentielle.

## **PROJET DE MODIFICATION ASTREINTES SERVICE TECHNIQUE**

Le Conseil Municipal entérine le souhait d'une modification des modalités d'organisation des astreintes du service technique à savoir du vendredi matin au vendredi matin de la semaine suivante au lieu du lundi au lundi. Ce projet sera envoyé pour approbation au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Aude.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Un courrier d'administré est étudié concernant une fuite d'eau.
- Un devis concernant les travaux de mise en lumière du musée des vieux métiers et de la Tour a été demandé mais reste en attente pour le moment
- Les travaux relatifs à l'abattage des arbres du camping seront réalisés par l'ets Serpe pour un montant de 9488.71 € TTC (pour 67 arbres).
- Un comptage ainsi que la vitesse des véhicules sur l'avenue Georges Clémenceau sera effectué par l'ATD pendant une semaine. Celui-ci sera suivi pendant un mois de l'installation provisoire de feux tricolores au même endroit
- Un défibrillateur sera installé au Centre Médical au Lotissement Las Fountetos dès sa réception prévue au mois de mars 2023.
- Pour information, l'enrobé sur une allée du cimetière et sur le futur terrain du city park a été effectué par l'entreprise Colas.
- L'arrêt minute place des tours sera tracé prochainement.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 15

Le Maire,

